

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité

QUE :-

le Règlement 22-360 modifiant le Règlement 00-117 «Règlement de tarification municipale pour des biens et des services» a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 1^{er} février 2023.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier-trésorier.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce deuxième jour du mois de février deux mille vingt-deux.



.....
Jean-Francois Comeau, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, greffier-trésorier, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 17 h 00 et 18 h 00, le deuxième jour du mois de février 2023, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Église et à l'Hôtel-de-ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de février deux mille vingt-deux.



.....
Jean-Francois Comeau, secrétaire-trésorier